

Grand Poitiers Communauté urbaine

La concertation

La concertation a pour objectif de permettre, le plus en amont possible, l'accès à l'information et la formulation d'observations et/ou de contributions par l'ensemble des habitant-e-s, des associations locales et des autres personnes concernées par la procédure. Pour ce faire, la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi couvrant les 40 communes de Grand Poitiers a défini les modalités de concertation avec le public.

Les informations seront régulièrement publiées :

- sur le site internet de Grand Poitiers,
- et éventuellement sur le site internet des communes, lorsque celui-ci existe.

Les observations et/ou contributions du public peuvent être formulées sur l'un des supports suivants :

- sur l'un des registres mis à disposition dans chaque mairie des 40 communes du territoire et dans chaque mairie de quartier de Poitiers,
- par courriel à l'adresse électronique concertation.plui40@grandpoitiers.fr,
- par courrier à Madame la Présidente de Grand Poitiers, 84 rue des Carmélites 86000 Poitiers.

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers

<https://www.grandpoitiers.fr/grands-projets/plui40/la-concertation?>

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi